

École primaire à Porrentruy

CONCOURS

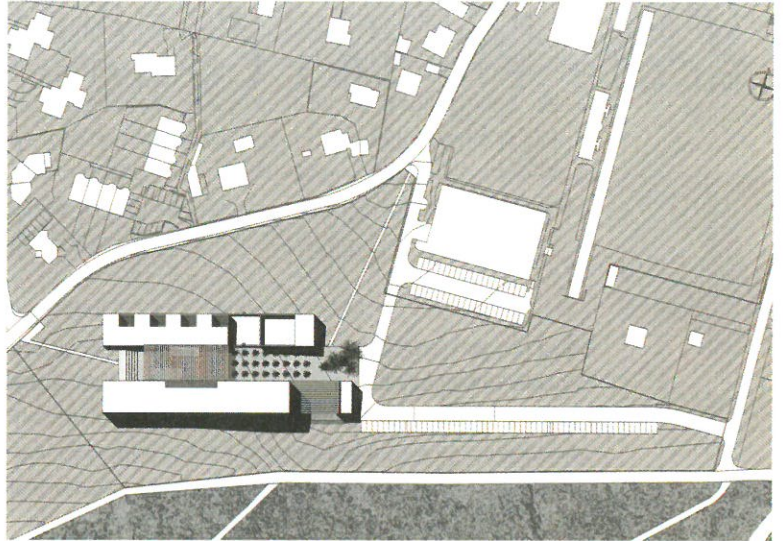
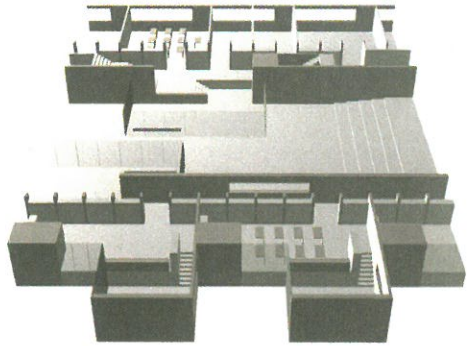
Une partie de l'école primaire de Porrentruy est actuellement logée dans le bâtiment du «Séminaire», édifice que le Canton du Jura est en passe de racheter pour augmenter les surfaces dévolues au lycée cantonal et répondre aux besoins en nouveaux locaux. Pour suppléer les classes primaires ainsi perdues, la Municipalité de Porrentruy a lancé un concours de projet à un degré pour la réalisation d'une école à proximité des halles de sport lui appartenant. Les déplacements des écoliers s'en trouveront rationalisés et la situation des équipements sportifs optimisée, grâce à une zone d'extension que l'organisateur a réservée sur le site pour répondre aux besoins futurs d'autres institutions (école secondaire et lycée). Présidé par M. Laurent Theurillat, le jury était composé des six membres suivants: Mme Claudine Lorenz, MM. François Valley, Didier Cuenin, Maurice Perret, Jean-Claude Chevillat, Nicolas Joye, de deux suppléants: MM. Laurent Schaffter et Rolf Mühlethaler et de quatre experts: Mme Catherine Merz, MM. Charles Ducrot, Jean Vallat et Jacques Muller. Les critères de jugement étaient les suivants: qualités architecturales du projet, insertion dans le site, traitement des accès et circulation des véhicules, aménagements extérieurs, potentiel d'extension, économie générale du projet et développement durable. Sur les 68 inscriptions enregistrées dans les délais, 45 projets ont été rendus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

Le site propose une belle parcelle en pente, alliant qualités paysagères – avec relation à la nature et à la forêt en amont - et rapport sensible à la ville – en aval. Toutefois, comme le Sud se trouve en amont de la parcelle, les conditions d'ensoleillement ne sont pas optimales, notamment en hiver où le soleil est caché par la forêt du Banné. Les accès à la parcelle - tant piétons, cyclistes qu'automobiles – sont en revanche aisés.

Cinq prix, d'une valeur totale de 120 000 francs, ont été distribués.

Palmarès

1^{er} prix, 1^{er} rang	Fr. 35 000.-
<i>Salvatore Chillari, Michel Egger, Eric Ott, Neuchâtel</i>	
2^e prix, 2^e rang	Fr. 30 000.-
<i>Lorenz Bräker, Lausanne</i>	
3^e prix, 3^e rang	Fr. 22 000.-
<i>Atelier d'architecture Manini-Pietrini, Neuchâtel</i>	
4^e prix, 4^e rang	Fr. 20 000.-
<i>U8 ARCHITECTES Sàrl, Lausanne</i>	
5^e prix, 5^e rang	Fr. 13 000.-
<i>GXM Architekten GmbH, Zurich</i>	



3^e prix, 3^e rang

Fr. 22 000.-

Atelier d'architecture Manini-Pietrini, Neuchâtel

La composition architecturale est définie par l'implantation, parallèlement et à proximité de la forêt, de trois corps de bâtiment permettant de séparer clairement l'école primaire, l'école enfantine et l'UAPE et de définir une cour intérieure, partiellement couverte par le préau. Par son implantation en limite de construction par rapport à la forêt, ce projet reconnaît pleinement les caractéristiques du site et la forêt du Banné comme étant la limite de rive du territoire dans lequel s'étend l'ouest de la ville.

L'échelle des bâtiments est en adéquation avec la frange urbaine en évitant une emphase trop importante et étrangère au lieu et au programme. L'éloignement de la composition architecturale du chemin de l'Oiselier reconnaît à celui-ci le caractère de desserte de quartier que la Municipalité entend préserver.

La topographie du périmètre du concours est utilisée avec élégance dans le scénario des parcours d'accès. L'accès piétonnier principal utilise la petite combe et l'arborisation existante pour réaliser l'accès à la composition architecturale. L'arborisation contrôlée définit un espace urbain, par opposition avec la forêt avoisinante, et filtre les accès au préau couvert abritant les entrées de l'école. Malgré toutes ces qualités, la pertinence, dans ce site, d'une cour intérieure abritant les éléments extérieurs du programme de manière introvertie n'a pas convaincu le jury.

